

Emplacement de la Foire aux Greniers :

- L'événement aura lieu dans la commune déléguée de Mézidon-Canon, autour de la Maison des Associations (rue Marcel Lemeray). Consultez le plan ci-dessous pour plus de détails.



Tarifs :

- Le tarif standard est fixé à 4 € par mètre linéaire (ML). Les habitants de Mézidon Vallée d'Auge bénéficient d'un tarif préférentiel à 3 €, tandis que le tarif pour le Bric à Brac des enfants est de 2 € par ML.
- En cas d'annulation de la réservation par un exposant, un remboursement pourra être effectué uniquement pour raison de force majeure (justificatif requis).

Sécurité, Circulation et Horaires :

- Pour des raisons de sécurité, aucun véhicule ne sera autorisé à circuler dans le périmètre de la manifestation entre 08h00 et 18h00.
- L'installation des stands se fera entre 06h00 et 08h00. La vente sera ouverte au public jusqu'à 18h00.
- L'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration de matériel ou de véhicules.
- Les emplacements non occupés à partir de 08h00 pourront être réattribués par l'organisateur sans possibilité de remboursement ni indemnisation. Tout retard doit impérativement être signalé au 06.17.63.55.66.
- Chaque exposant devra présenter une pièce d'identité correspondant au nom figurant sur l'inscription lors de son arrivée.

Propreté, Dégradations et Vol :

- Les exposants s'engagent à maintenir leur stand ouvert de 08h00 à 18h00 et à quitter les lieux après avoir nettoyé et débarrassé leur espace. Les objets qui resteront invendus de l'exposant ne devront en aucun cas être abandonnés sur la chaussée à la fin de la journée. L'exposant s'engage donc à ramener les invendus et ses poubelles pour les mettre en déchèterie. Tout pollueur identifié pourra être passible d'une amende délivrée par les autorités compétentes.
- Le démontage des stands et le remballage sont interdits avant la fin de la manifestation, sauf autorisation expresse des organisateurs.
- Il est strictement interdit d'accrocher quoi que ce soit sur les grillages, arbres ou bâtiments. Toute dégradation engage la responsabilité financière et juridique de l'exposant.
- L'utilisation de sonorisation individuelle est interdite.

Produits Interdits à la Vente :

- La vente d'objets ou meubles neufs est strictement interdite.
- Les objets exposés demeurent sous la responsabilité de leur propriétaire. L'organisateur ne peut en aucun cas être tenu pour responsable des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations. Les exposants s'engagent à se conformer à la législation en vigueur en matière de sécurité (interdiction de vendre des produits dangereux, inflammables, armes diverses, animaux vivants, etc.).
- Une liste des exposants sera tenue à jour pour d'éventuels contrôles par les forces de l'ordre ou les autorités compétentes.

Attribution des Emplacements :

- Les exposants ne peuvent exiger un emplacement spécifique. Les emplacements sont attribués par l'organisateur.
- Les participants sont priés de communiquer les renseignements demandés pour leur inscription au registre de la manifestation, notamment de fournir copie recto verso d'une pièce d'identité.
- Les professionnels (brocanteurs et collectionneurs) sont acceptés, mais la priorité sera donnée aux particuliers.
- Le Bric à Brac des enfants sera regroupé dans un espace dédié. Aucun exposant enfant ne sera autorisé en dehors de cet espace, et aucun véhicule ne sera toléré à cet emplacement.

- Les organisateurs se réservent le droit de refuser toutes marchandises non-conformes (matériel neuf, nourriture, etc...).
- La vente de boissons et de petite restauration est strictement réservée à l'association organisatrice.

Modalités d'Inscription :

- **La pré-inscription est obligatoire**, de préférence en ligne sur <https://www.rassemblementpournva.fr/foire-aux-greniers>, pour pouvoir participer à la Foire aux Greniers.
- Le paiement (par chèque, carte bancaire ou espèces) et une copie de la pièce d'identité doivent être fournis pour valider l'inscription. Les formulaires papier doivent être envoyés à l'organisateur avant le samedi 13 septembre 2025 à 12h00, à l'adresse suivante : **Rassemblement pour Mézidon Vallée d'Auge - 2 résidence de la Chapelle - Mézidon-Canon - 14270 MEZIDON VALLÉE D'AUGE.**
- L'organisateur se réserve le droit de refuser des inscriptions sans avoir à justifier sa décision et peut clôturer les inscriptions une fois le nombre de réservations atteint.
- L'exposant atteste ne pas faire plus de deux vide-greniers/Foires à tout/Foires aux greniers dans l'année.
- Les exposants se présentant le jour de l'événement sans pré-inscription devront s'acquitter d'une majoration de 1 € par ML. Si les réservations sont complètes, l'accès pourra leur être refusé.
- L'exposant ayant effectué une réservation officielle (comprenant le paiement) est prioritaire sur celui qui n'a réalisé qu'une préinscription.
- En cas d'intempéries ou de désistement, l'exposant ne pourra pas prétendre au remboursement du prix de son emplacement.
- Il est possible de stationner son véhicule à l'emplacement réservé, mais l'exposant devra fournir le numéro de plaque d'immatriculation et réserver un minimum de 5 ML.

Acceptation du règlement intérieur :

- La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne respectant pas cette réglementation sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.
- L'association organisatrice se réserve le droit de modifier ce règlement à tout moment.

Règlement intérieur établi le 20 mars 2025.

Pour l'Association « Rassemblement pour Mézidon Vallée d'Auge » organisatrice,

Guillaume LANGLAIS, Président